

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE THIERS

R E C E P I S S E D E D E P O T

PALAIS DE JUSTICE
63301 THIERS CENTRE
TEL.73 80 74 55 - FAX.73 80 00 48
ACCES MINITEL : 36 29 22 22

SOCIETE FIDAL

8, AVENUE GENERAL DE GAULLE

03700 BELLERIVE SUR ALLIER

V/REF :
N/REF : 72 B 15 / A-254

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE THIERS CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 19/07/94, SOUS LE NUMERO A-254,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 17/06/94

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
A.P.A. SA (APPLICATION PLASTIQUE ARCONSAT)
SOCIETE ANONYME
LES SARRAIX
63250 CELLES SUR DUROLLE

R.C.S THIERS B 747 280 154 (72 B 15)

LE GREFFIER

A.P.A. SA
SA au capital de 250.000 francs
SIEGE SOCIAL : CELLES SUR DUROLLE (63)
Les Sarraix
R.C.S. THIERS B 747 280 154

- 00 -

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 1994

PROCES VERBAL DE DELIBERATION

Le 17 juin 1994 à 11 heures, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La convocation a été faite par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur André COTTE, président du conseil d'administration.

Est scrutateur de l'assemblée, le membre disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction : Monsieur A. COTTE

Le bureau de l'assemblée désigne pour secrétaire : Monsieur A. COTTE

Le commissaire aux comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires, présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1.275 actions sur les 2.500 formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée représentant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société
- une copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire
- la feuille de présence
- le rapport du conseil d'administration
- le texte des projets de résolutions

Le président rappelle que les documents et renseignements visés ci-dessus ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société depuis la convocation.

A la demande du président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- nomination d'administrateurs

AC